Réf. Farde e-Assemblées : 2615281

N° OJ : 265

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Asbl "Brussels Major Events".- Subside : 12.710,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl "Brussels Major Events" demande un subside de 12.710,00 EUR pour l'inauguration du tram 10 à Neder-over-Heembeek;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 12.710,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024 est octroyé au profit de l'asbl "Brussels Major Events".

Annexes :